
Comment me débarrasser de mes déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) ?

Modifié le 03/12/24

Les DEEE regroupent

- des appareils ménagers (téléphone, sèche-cheveux, aspirateur, lave-linge...)
- du matériel informatique (ordinateur, imprimante...)
- les équipements de loisirs (chaîne hi-fi, télévision...)
- des outils (perceuse, tondeuse électrique)

Comment vous en débarrasser ?

1. **S'ils sont en bon état, les déposer à une association :**
 - Emmaüs Notre-Dame de Bondeville : <https://www.emmaus-rouen.com/infos-pratiques>
 - Ressourcerie Résistes Darnétal : <https://www.resistes.org/pourquoi-donner>
 - Envie Rouen et Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour réparation et revente : <https://normandie.envie.org>
2. **S'ils sont usagés, les faire reprendre gratuitement par le magasin en cas d'achat de nouveaux appareils en remplacement**
3. **[Les déposer en déchetterie](#)**

